

INFORMATIONS SUR LES STAGES

Le programme Aide pédagogique spécialisé requiert 290 heures de stage. Ces heures sont divisées en deux cours distincts :

Cours	Heures	Horaire
APSD 120	130 heures (55 heures en classe)	1 journée de 5.5h /semaine pendant 10 semaines
APSD 121	160 heures (120 heures en classe)	2 journées de 6h par semaine pendant 10 semaines

Lieux de stage

Il se peut que vous ne puissiez pas faire vos stages dans votre région pour des raisons géographiques, le temps de l'année ou pour le peu de places de stages disponibles. Dans ce cas, vous pourriez être amené(e) à vous déplacer dans une région offrant une plus grande possibilité de placements pour les stages.

Puis-je faire mon stage dans mon milieu de travail ?

Les étudiants doivent compléter les stages dans deux milieux différents. Il peut être possible d'effectuer un stage dans son milieu de travail, vous devez toutefois vérifier auprès de votre employeur; la seule institution ayant l'autorité sur cette décision.

Comment vais-je trouver mes stages ?

Une coordonnatrice de stage vous fournira les documents nécessaires à la recherche de stage, mais vous êtes responsable de trouver votre milieu de stage.

À quel moment vais-je faire mes stages ?

Les stages sont offerts en cohorte, c'est-à-dire que le début du stage coïncide avec le début d'une session. Il y a des préalables à respecter avant de débiter chacun des stages. Veuillez vous référer à l'offre de cours sur notre site web pour connaître les préalables des stages.

Quels sont les autres documents requis ?

Vous devez obligatoirement avoir une vérification du casier judiciaire vierge délivrée par le Ministère de la justice de la Colombie-Britannique avant de vous inscrire à un stage. Si vous faites votre stage dans une autre province que la Colombie-Britannique, vous devez également fournir une vérification du casier judiciaire vierge de cette province.